

RCS : BLOIS Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00283 Numéro SIREN : 402 537 518 Nom ou dénomination : STARTER II
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2019 sous le numéro de dépôt 1978

2019
1978

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 30 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 septembre à 18 heures,

Les associés de la SARL STARTER II, société à responsabilité limitée au capital de 495 500€, divisé en 500 parts de 991 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée générale Ordinaire Annuelle au 15 rue Pierre de Ronsard, 41000 Blois.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs associés représentés :-

- Monsieur LEMESLE Alain possédant 250 parts,
- Madame LEMESLE Patricia possédant 250 parts

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 500 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur LEMESLE Alain.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2017.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixe par les dites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé. Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes ;

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du bilan, approuve les comptes annuels arrêtés le 30 juin 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 30 juin 2017.

Cette résolution est adoptée par deux voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 35 520.10 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Autres réserves : 31968.00 €
Réserve légale : 3552.10 €

Cette résolution est adoptée par deux voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Mr LEMESLE Alain



N° de Dossier : B161

En Euros

UTIL02

LEMESLE 65 D AVENUE DE L EUROPE 41000 BLOIS

Sarl STARTER 2

15 RUE PIERRE DE RONSARD

41000 BLOIS

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

2050

Réel Normal BIC



MILLESIME 2018

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
4100100	609488	32		
N° Siret		40253751800035		

N° 11084* 19

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/07/16	et clos le	30/06/17	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
Sarl STARTER 2 15 RUE PIERRE DE RONSARD 41000 BLOIS	
SIRET 4 0 2 5 3 7 5 1 8 0 0 0 3 5	Mél : sarlstarter2@gmail.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	35 520	Bénéfice imposable à 28 %		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %						
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quaterdecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine	☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			dans le secteur productif, art. 244 quater W			
			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
LEMESLE 65 D AVENUE DE L EUROPE 41000 BLOIS	
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : Lieu :
Tél :	Qualité et nom du signataire :
	Signature

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		payées par un établissement chargé du service des titres					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI									
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)							
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1		2	3	4	5	6	7	8	
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15 %					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 15 RUE PIERRE DE RONSARD 41000 BLOIS		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 4 0 2 5 3 7 5 1 8 0 0 0 3 5			Néant ☐ *	
Exercice N clos le, 30/06/2017				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 230
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	891
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	560 608
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	30
TOTAL (II)		BJ	BK	563 786 2 121 561 666
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
	Autres créances (3)	BZ	CA	60 350 1 224 862
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 555
	TOTAL (III)	CJ	CK	60 350 1 226 417
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	1 850 553 62 471 1 788 083
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		Sarl STARTER 2		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 495 500)			DA	495 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	16 890	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	618 211	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	35 520	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 166 121	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	56 100	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	545 780	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 366	
	Dettes fiscales et sociales			DY	13 019	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	2 696	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	621 961		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 788 083		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	621 961
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	4 021	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2

Néant ☐ *

		Exercice N							
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	6 240	FH		FI	6 240	
			Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 240	FK		FL	6 240
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	1 152	
	Autres Produits (1) (11)						FQ	602	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 994	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	52 730	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	647	
	Salaires et traitements *						FY	36 733	
	Charges sociales (10)						FZ	8 706	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	2 414	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	96	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	101 326	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-93 333	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	107 426	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	107 426		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	60 350	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 616	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	61 966		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	45 460		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-47 873		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise <u>Sarl STARTER 2</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	99 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	99 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	990
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	14 617
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	15 607
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	83 393
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	214 420
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	178 900
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	35 520
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	3 227
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IK	
	(9) Dont transferts de charges	HX	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RC	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RD	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A1	1 152
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A2	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1 ER EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise										Sarl STARTER 2										Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations													
								1				2				3									
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ				D8				D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	1 230			KE				KF								
CORPORELLES	Terrains								KG				KH				KI								
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ				KK				KL							
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM				KN				KO							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2				KP	34 714			KQ				KR							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS				KT				KU							
		Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV				KW				KX							
		Matériel de transport *								KY				KZ				LA							
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	775			LC				LD							
		Emballages récupérables et divers *								LE				LF				LG							
	Immobilisations corporelles en cours								LH				LI				LJ								
	Avances et acomptes								LK				LL				LM								
	TOTAL III								LN	35 489			LO				LP								
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G				8M				8T								
	Autres participations								8U				8V				8W								
	Autres titres immobilisés								1P				1R				1S								
	Prêts et autres immobilisations financières								1T	575 607			1U				1V								
	TOTAL IV								LQ	575 607			LR				LS								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	612 326			ØH				ØJ									
CADRE B		IMMOBILISATIONS						Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence									
								par virements de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
								1				2				3				4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		IN				CØ				DØ				D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		IO				LV	1 230			LW				1X				
CORPORELLES	Terrains								IP				LX				LY				LZ				
	Constructions	Sur sol propre								IQ				MA				MB				MC			
		Sur sol d'autrui								IR				MD				ME				MF			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets et am. des constructions								IS				MG	34 714			MH				MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT				MJ				MK				ML			
		Inst. gales, agenets, aménagements divers								IU				MM				MN				MO			
		Matériel de transport								IV				MP				MQ				MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								IW				MS	775			MT				MU			
		Emballages récupérables et divers *								IX				MV				MW				MX			
	Immobilisations corporelles en cours								MY				MZ				NA				NB				
	Avances et acomptes								NC				ND				NE				NF				
	TOTAL III								IY				NG	35 489			NH				NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ				ØU				M7				ØW				
	Autres participations								IØ				ØX				ØY				ØZ				
	Autres titres immobilisés								11				2B				2C				2D				
	Prêts et autres immobilisations financières								12				2E	575 607			2F				2G				
	TOTAL IV								13				NJ	575 607			NK				2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								14				ØK	612 326			ØL				ØM					

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 30/06/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées"

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise Sarl STARTER 2Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	922	PF	308	PG		PH	1 230
Terrains		PJ		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	18 463	PW	2 168	PX		PY	20 631
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	775	QM		QN		QO	775
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	19 238	QV	2 168	QW		QX	21 406
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	20 160	ØP	2 476	ØQ		ØR	22 636

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **Sarl STARTER 2**Néant ☐ *

Nature des provisions			Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
			1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y	60 350	6Z		7A	60 350
	TOTAL III		7B		TY	60 350	TZ		UA	60 350
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB	60 350	UC		UD	60 350
Dont dotations et reprises			{	- d'exploitation	UE		UF			
				- financières	UG	60 350	UH			
				- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.									10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE *

Désignation de l' entreprise : Sarl STARTER 2

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	30	UV		UW	30				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 083		2 083					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	682		682					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	1 273 446		1 273 446						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	9 000		9 000						
	Charges constatées d'avance	VS	1 555		1 555						
TOTAUX		VT	1 286 797	VU	1 286 767	VV	30				
RENOVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	56 100		56 100						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 366		4 366						
Personnel et comptes rattachés		8C	6 496		6 496						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 953		5 953						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	260		260						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	310		310						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	545 780		545 780						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 696		2 696						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	621 961	VZ	621 961						
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N. clos le : 30/06/17		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WA	35 520	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG	WC		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	XE		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %				I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WN			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
TOTAL I							WR	35 520	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WU		
		- imposées au taux de 0 %					WV		
		- imposées au taux de 19 %					WH		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WP		
		- imputées sur les déficits antérieurs					WW		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %					XB			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							16		
Régime des sociétés mères et des filiales *							WZ		
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							2A	XA	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							ZY	
	Majoration d'amortissement*							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	QV	Rassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	35 520		XH		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			XJ		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	35 520		XO		

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise Sarl STARTER 2 Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1^{er} bis A1. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT 992

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERSDésignation de l'entreprise Sarl STARTER 2Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	33 063			ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	
	TOTAL I	ØF	33 063			ZF	
						ZG	
						ZH	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7			YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES IMPÔTS ET TAXES	- Sous-traitance				YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	16 657
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 223
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	115		ST	33 850
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	52 730
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	146
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	501
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				YX	647
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	6 275
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	9 406
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *				ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%
	- Numéro de centre agréé *	XP				
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				
	Plus-values à 15 %	JK				
	Plus-values à 19 %	JM				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD				
	Plus-values à 15 %	JN				
RÉGIME DE GROUPE *	Plus-values à 19 %	JP				
	Imputations	JC				
	Plus-values à 0 %	JO				
	Imputations	JF				
RÉGIME DE GROUPE *	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH				
	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : **Sarl STARTER 2**Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II. Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
Cadre A : Plus ou moins-value nette court terme (total de la partie des lignes 13 à 20 de la colonne ⑨)		⑨					
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total de la partie des lignes 13 à 20 de la colonne ⑩)		⑩					
Cadre C : autres plus-values taxables à 19 %		⑪	(A)	(B) répartition par taux			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : <u>Sarl STARTER 2</u>	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *
---	---------------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Sarl STARTER 2</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

300617

N° SIRET

4 0 2 5 3 7 5 1 8 0 0 0 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sarl STARTER 2

ADRESSE (voie)

15 RUE PIERRE DE RONSARD

CODE POSTAL

41000

VILLE

BLOIS

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MR

Nom patronymique

LEMESLE

Prénom(s)

ALAIN

Nom marital

% de détention

50,0000

Nb de parts ou actions

250,00

Naissance : Date

07/11/1965

N° Département

41

Commune

BLOIS

Pays

France

Adresse :

N°

6

Voie

QUAI ULYSSE BESNARD

Code Postal

41000

Commune

BLOIS

Pays

France

Titre (2)

MME

Nom patronymique

BIZOUARNE

Prénom(s)

PATRICIA

Nom marital

LEMESLE

% de détention

50,0000

Nb de parts ou actions

250,00

Naissance : Date

09/08/1966

N° Département

41

Commune

BLOIS

Pays

France

Adresse :

N°

6

Voie

QUAI ULYSSE BESNARD

Code Postal

41000

Commune

BLOIS

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise	Sarl STARTER 2
Numéro de siret	40253751800035

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

Désignations	Montant
Total des charges à payer	

Désignation de l'entreprise Sarl STARTER 2
Numéro de siret 40253751800035

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des charges constatées d'avance					

Désignation de l'entreprise Sarl STARTER 2
Numéro de siret 40253751800035

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Sarl **STARTER 2**

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

ACTIF

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Concessions, brevets et droits similaires

2050000000 CONCES.BREVETS.LICENCES.MARQUE	1 230,00	1 230,00		
2805000000 AMORT.CONCESSIONS,BREVETS,LIC.	-1 230,00	-921,66	-308,34	-100,00

Immobilisations corporelles

Constructions

2135000000 INSTAL.GENE.AGENC.AMENAG.CONST		16 250,57	-16 250,57	-100,00
2813500000 AMORT.INSTAL.GENE.AGENC.AMENAG		34 713,99	-34 713,99	-100,00
		-18 463,42	18 463,42	100,00

Autres immobilisations corporelles

2182000000 MATERIEL DE TRANSPORT	1 027,58	841,15	186,43	22,16
2183000000 MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE	100,00		100,00	
2818200000 AMORT MAT TRANSPORT	1 818,33	1 260,00	558,33	44,31
2818300000 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQU	-49,86		-49,86	
	-840,89	-418,85	-422,04	-100,76

Immobilisations financières (2)

Participations

2611000000 PARTICIPATION SARL AIB	560 608,00	561 598,00	-990,00	-0,18
2611010000 PARTICIPATION SARL CRB	1 000,00	1 000,00		
2611020000 PARTICIPATION SARL IMO TER	10,00	1 000,00	-990,00	-99,00
2611040000 PARTICIPATION SARL OSMOSIS	487 500,00	487 500,00		
2611050000 PARTICIPATION SCI MODUL	765,00	765,00		
2611060000 PARTICIPATION SCI MALADRERIE	10,00	10,00		
2611070000 PARTICIPATION SCI KOUTOUBIA	2,00	2,00		
2611080000 PARTICIPATION SCI CHEMONTON	100,00	100,00		
2611090000 PARTICIP SCCV PETITES BRUYERES	65 000,00	65 000,00		
2611100000 PARTICIP SARL RADLE TP	200,00	200,00		
2611110000 PARTICIPATION SCI TURNER2	6 000,00	6 000,00		
2611120000 PARTICIPATION SCCV VILLEJOINT	1,00	1,00		
	20,00	20,00		
Autres immobilisations financières	30,00	30,00		
2750000000 DEPOT CAUTIONNEMENTS VERSES	30,00	30,00		

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ

561 665,58 579 028,06 -17 362,48 -3,00

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Avances et acomptes versés sur commandes

4091000000 FOURN.AVANCES SUR COMMANDES		54,00	-54,00	-100,00
		54,00	-54,00	-100,00

Créances (3)

Créances Clients et comptes rattachés (3)

4110000000 CLIENTS CENTRALISATEUR		29 113,68	-29 113,68	-100,00
		29 113,68	-29 113,68	-100,00

Autres (3)

4441000000 IS-ACOMPTES ET SOLDES	1 224 861,69	1 169 783,97	55 077,72	4,71
4456600000 TVA DEDUCTIBLE ABS	2 083,00	573,00	1 510,00	263,53
4456700000 CREDIT TVA A REPORTER	283,53	482,02	-198,49	-41,18
4458300000 REMBOURSEMENT TVA DEMANDE	308,00		308,00	
4458600000 TVA S/FACT NON PARVENUES		6 749,00	-6 749,00	-100,00
4458800000 TVA A REGULARISER	90,77	15,75	75,02	476,32
4510010000 C/C SCI KOUTOUBIA		309,00	-309,00	-100,00
4510020000 C/C SCCV LES PETITES BRUYERES	45 457,63	28 025,63	17 432,00	62,20
4510030000 C/C SARL CRB	1 824,05	1 824,05		
4510040000 C/C SCI MAISON MODUL	117 453,71	185 674,36	-68 220,65	-36,74
4510050000 C/C SARL IMO TER	27 510,00	27 510,00		
4510060000 C/C SARL OSMOSIS	553 441,83	445 427,15	108 014,68	24,25
4510070000 C/C SCI LA MALADRERIE	502 915,92	447 115,92	55 800,00	12,48
4510110000 C/C STE SCCV VILLEJOINT	2 400,00	2 400,00		
4620000000 CREANCES/CESSIONS IMMOB.	22 443,25	22 425,91	17,34	0,08
4955000000 DEPR. CPTES COURANTS ASSOCIES	9 000,00	750,00	8 250,00	
	-60 350,00		-60 350,00	

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Sarl STARTER 2

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

ACTIF

	Valeurs nettes au 30/06/17	Valeurs nettes au 30/06/16	Variation en valeur	Variation en %
Charges constatées d'avance (3)	1 555,23	1 764,68	-209,45	-11,87
4860000000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 555,23	1 764,68	-209,45	-11,87
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 226 416,92	1 200 716,33	25 700,59	2,14
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 788 082,50	1 779 744,39	8 338,11	0,47

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Sarl STARTER 2

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

PASSIF

	Valeurs au 30/06/17	Valeurs au 30/06/16	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 495 500,00)	495 500,00	495 500,00		
1013000000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERS	495 500,00	495 500,00		
Réserves				
Réserve légale	16 889,80	14 412,80	2 477,00	17,19
1061000000 RESERVE LEGALE	16 889,80	14 412,80	2 477,00	17,19
Autres réserves	618 211,26	587 625,40	30 585,86	5,20
1068000000 AUTRES RESERVES	618 211,26	587 625,40	30 585,86	5,20
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	35 520,10	33 062,86	2 457,24	7,43
SITUATION NETTE	1 166 121,16	1 130 601,06	35 520,10	3,14
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 166 121,16	1 130 601,06	35 520,10	3,14
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	56 099,98	59 494,28	-3 394,30	-5,71
1642000000 PRET BP PARTS SOCIALES CHEMONT	51 917,68	58 319,36	-6 401,68	-10,98
1688400000 INTERETS COURUS/EMPRUNTS	24,96	170,91	-145,95	-85,40
5120000000 BANQUE POPULAIRE	4 021,19	775,40	3 245,79	418,60
5186000000 INTERETS COURUS A PAYER	136,15	228,61	-92,46	-40,44
Emprunts et dettes financières diverses (3)	545 780,43	567 209,10	-21 428,67	-3,78
4510090000 C/C AGENCEMENT INGENIERIE BATI	44 992,20	32 465,08	12 527,12	38,59
4510100000 C/C SCI CHEMONTON	815,05	6 420,00	-5 604,95	-87,30
4550000000 C/C LEMESLE PATRICIA	106 251,00	63 610,00	42 641,00	67,04
4550010000 C/C LEMESLE ALAIN	393 722,18	464 714,02	-70 991,84	-15,28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 366,01	3 167,37	1 198,64	37,84
4010000000 FOURNISSEURS CENTRALISATEUR	3 894,99	2 503,19	1 391,80	55,60
4081000000 FRS FACT NON PARVENUES	471,02	162,00	309,02	190,75
Dettes fiscales et sociales	13 018,86	16 576,52	-3 557,66	-21,46
4210000000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	5 771,97	1 824,38	3 947,59	216,38
4282000000 DETTES POUR CONGES PAYES	724,00	2 341,00	-1 617,00	-69,07
4286000000 PERSONNEL - CHARGES A PAYER		37,80	-37,80	-100,00
4310000000 SECURITE SOCIALE	4 533,00	3 640,00	893,00	24,53
4372100000 RETRAITE-PREV--HUMANIS-MALAKOF	773,79	2 411,00	-1 637,21	-67,91
4374000000 MUTUELLE GAN	378,48	110,04	268,44	243,95
4382000000 CHARGES SOC / CONGES PAYES	268,00	960,00	-692,00	-72,08
4455100000 TVA A DECAISSER		125,00	-125,00	-100,00
4457125100 TVA COLL PREST SERV 20 %		4 852,28	-4 852,28	-100,00
4458800000 TVA A REGULARISER	260,00		260,00	
4486000000 ETAT CHARGES A PAYER	309,62	275,02	34,60	12,58
Autres dettes	2 696,06	2 696,06		
4671080000 SCI CHAILLES	2 696,06	2 696,06		
TOTAL DETTES	621 961,34	649 143,33	-27 181,99	-4,19
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 788 082,50	1 779 744,39	8 338,11	0,47
(1) Dont à plus d'un an	45 833,75	51 917,68		
(1) Dont à moins d'un an	576 127,59	597 226,00		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques	4 021,19	775,40		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Sarl STARTER 2

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

	Du 01/07/16 Au 30/06/17	% CA	Du 01/07/15 Au 30/06/16	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation						
Production vendue (biens et services)	6 240,00	100,00	33 749,40	100,00	-27 509,40	-81,51
706000000 PRESTATIONS DE SERVICES	6 240,00	100,00	7 488,00	22,19	-1 248,00	-16,67
708800000 REFACTORATIONS DIVERSES			26 261,40	77,81	-26 261,40	-100,00
Montant net du chiffre d'affaires	6 240,00	100,00	33 749,40	100,00	-27 509,40	-81,51
Reprises sur prov. (amorts), transf. charges	1 151,63	18,46	799,91	2,37	351,72	43,97
791000000 RBT CHARGES LOCATIVES CRB	866,69	13,89	799,91	2,37	66,78	8,35
791020000 REMBOURSEMENT ASSURANCE	284,94	4,57			284,94	
Autres produits	601,87	9,65	204,24	0,61	397,63	194,69
758000000 PROD DIVERS DE GEST COURANTE	601,87	9,65	204,24	0,61	397,63	194,69
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 993,50	128,10	34 753,55	102,98	-26 760,05	-77,00
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	52 730,33	845,04	59 968,09	177,69	-7 237,76	-12,07
6061300000 CARBURANTS	1 500,69	24,05	1 526,52	4,52	-25,83	-1,69
6064000000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 741,07	27,90	3 259,58	9,66	-1 518,51	-46,59
6122100000 CREDIT BAIL TRAFIC	3 227,36	51,72	2 317,59	6,87	909,77	39,26
6132000000 LOCATIONS IMMOBILIERES	12 240,00	196,15	11 088,00	32,85	1 152,00	10,39
6135000000 LOCATIONS COPIEUR	1 800,00	28,85	1 873,00	5,55	-73,00	-3,90
6135100000 LOCATION LOGICIEL BSM	180,00	2,88	180,00	0,53		
6135200000 LOCAT.MATERIEL TRANSPORT	1 350,32	21,64			1 350,32	
6140000000 CHARGES LOCATIVES & COPROPRIE	1 087,04	17,42	991,56	2,94	95,48	9,63
6152000000 ENTRETIEN REPAR. S/BIENS IMMOB.	484,31	7,76			484,31	
6155000000 ENTRETIEN REPAR. /BIENS MOBILIERES	601,25	9,64	216,67	0,64	384,58	177,50
6155500000 ENTRETIEN VEHICULE	646,99	10,37	31,34	0,09	615,65	
6156000000 MAINTENANCE	1 388,77	22,26	565,59	1,68	823,18	145,54
6160000000 ASSURANCES	861,66	13,81	550,02	1,63	311,64	56,66
6226000000 HONORAIRES	2 180,57	34,95	1 477,52	4,38	703,05	47,58
6227000000 FRAIS D'ACTES & DE CONTENTIEUX	42,84	0,69	93,46	0,28	-50,62	-54,16
6238000000 POURBOIRES, DIVERS	1 000,00	16,03			1 000,00	
6241000000 TRANSPORTS SUR ACHATS	220,00	3,53			220,00	
6261000000 FRAIS POSTAUX	915,38	14,67	936,21	2,77	-20,83	-2,22
6272000000 COMMISSIONS ET FRAIS	3 252,61	52,13	2 845,31	8,43	407,30	14,31
6281000000 COTISATIONS	114,67	1,84	75,00	0,22	39,67	52,89
6282000000 FRAIS FONCTIONNEMENT IMO.TER	17 894,80	286,78	31 940,72	94,64	-14 045,92	-43,97
Impôts, taxes et versements assimilés	646,96	10,37	681,73	2,02	-34,77	-5,10
6312000000 TAXE D'APPRENTISSAGE	215,00	3,45	162,00	0,48	53,00	32,72
6313000000 PARTIC DES EMPLOY A FORM CONT	285,96	4,58	203,97	0,60	81,99	40,20
6351100000 CFE	146,00	2,34	144,00	0,43	2,00	1,39
6354000000 DROITS D'ENREGISTREMENT & TIMB			171,76	0,51	-171,76	-100,00
Salaires et traitements	36 732,97	588,67	26 210,20	77,66	10 522,77	40,15
6411000000 SALAIRES APPOINTEMENTS	31 544,40	505,52	23 869,20	70,72	7 675,20	32,16
6412000000 CONGES PAYES	-1 617,00	-25,91	2 341,00	6,94	-3 958,00	-169,07
6414000000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	6 805,57	109,06			6 805,57	
Charges sociales	8 706,43	139,53	10 148,53	30,07	-1 442,10	-14,21
6451000000 COTISATIONS A L'URSSAF	7 794,84	124,92	7 019,96	20,80	774,88	11,04
6452000000 COTISATIONS MUTUELLES	276,54	4,43	110,04	0,33	166,50	151,31
6453100000 COT RET COMPL ARRCO NON CADRE	2 002,11	32,09	1 488,45	4,41	513,66	34,51
6454000000 COTISATIONS POLE EMPLOI	1 335,09	21,40	1 019,26	3,02	315,83	30,99
6458000000 COTISATIONS SUR CONGES PAYES	-692,00	-11,09	960,00	2,84	-1 652,00	-172,08
6475000000 MEDECINE TRAVAIL PHARMACIE	72,85	1,17	123,82	0,37	-50,97	-41,16
6490000000 CICE	-2 083,00	-33,38	-573,00	-1,70	-1 510,00	-263,53
Dot. aux amortissements et dépréc.						

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Sarl **STARTER 2**

Du **01/07/2016** au **30/06/2017**

	Du 01/07/16 Au 30/06/17	% CA	Du 01/07/15 Au 30/06/16	% CA	Variation en valeur en %	
Sur immobilisations : dot. aux amorts	2 413,69	38,68	3 256,77	9,65	-843,08	-25,89
6811100000 DOT AMORT S/IMMO INCORPORELL	308,34	4,94	615,00	1,82	-306,66	-49,86
6811200000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	2 105,35	33,74	2 641,77	7,83	-536,42	-20,31
Autres charges	96,08	1,54	990,93	2,94	-894,85	-90,30
6580000000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	96,08	1,54	990,93	2,94	-894,85	-90,30
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	101 326,46		101 256,25	300,02	70,21	0,07
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-93 332,96		-66 502,70	-197,05	-26 830,26	-40,34
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
De participation	107 426,44		115 650,54	342,67	-8 224,10	-7,11
7611000000 REVENUS TITRES PARTICIPATIONS	101 864,15		32 470,69	96,21	69 393,46	213,71
7611100000 REVENUS TITRES PARTICIP. SCI	5 544,95	88,86	60 733,94	179,96	-55 188,99	-90,87
7616000000 REVENUS AUTRES FORMES PARTICIP	17,34	0,28	22 445,91	66,51	-22 428,57	-99,92
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	107 426,44		115 650,54		-8 224,10	-7,11
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	60 350,00	967,15			60 350,00	
6866000000 DOT PROV DEPR EL.FINANCIERS	60 350,00	967,15			60 350,00	
Intérêts et charges assimilées	1 616,26	25,90	1 762,98	28,25	-146,72	-8,32
6611000000 INTERETS DES EMPRUNTS & DETTES	1 533,95	24,58	1 741,80	27,91	-207,85	-11,93
6616000000 INTERETS BANCAIRES	82,31	1,32	21,18	0,34	61,13	288,62
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	61 966,26	993,05	1 762,98	28,25	60 203,28	
RÉSULTAT FINANCIER	45 460,18	728,53	113 887,56	337,45	-68 427,38	-60,08
RÉSULTAT COURANT	-47 872,78	-767,19	47 384,86	140,40	-95 257,64	-201,03
Produits exceptionnels						
Sur opérations en capital	99 000,00		750,00		98 250,00	
7756000000 PROD CESS ELE ACT IMMO FINANCI	99 000,00		750,00		98 250,00	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	99 000,00		750,00	2,22	98 250,00	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			72,00	0,21	-72,00	-100,00
6718000000 AUTRES CHARGES EXCEP.OP GEST			72,00	0,21	-72,00	-100,00
Sur opérations en capital	990,00	15,87	15 000,00	44,45	-14 010,00	-93,40
6756000000 VNC IMMO FINANCIERES CEDEES	990,00	15,87	15 000,00	44,45	-14 010,00	-93,40
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	14 617,12	234,25			14 617,12	
6871000000 DOT.AMORT EXCEPT./IMMOS	14 617,12	234,25			14 617,12	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 607,12	250,11	15 072,00	44,66	535,12	3,55
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	83 392,88		-14 322,00	-42,44	97 714,88	682,27

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Sarl STARTER 2

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

	Du 01/07/16 Au 30/06/17	% CA	Du 01/07/15 Au 30/06/16	% CA	Variation	
					en valeur	en %
TOTAL DES PRODUITS	214 419,94		151 154,09	447,87	63 265,85	41,86
TOTAL DES CHARGES	178 899,84		118 091,23	349,91	60 808,61	51,49
Bénéfice ou Perte	35 520,10	569,23	33 062,86	97,97	2 457,24	7,43